



COLLÈGES ET JEUNESSE

Découvrez le dispositif BAFA du Conseil départemental du Gard

Le Conseil départemental du Gard a mis en place un dispositif jeunesse qui consiste à soutenir les jeunes qui justifient d'un engagement citoyen (engagés bénévolement dans une association ou bien en Service civique...), en leur allouant une aide financière au moment de la finalisation de leur formation BAFA.

Publié le 15/09/2025 -- Temps de lecture: 10 minutes



Le Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur (BAFA) est une formation diplômante permettant, notamment aux jeunes, d'exercer dans le domaine de l'animation.

- Vous pouvez directement vous inscrire au BAFA auprès des associations agréées ou sur le site jeunes.gouv.fr

L'aide du Conseil départemental (200 € à 250 €) s'adresse à tous les jeunes gardois de 16 à 21 ans révolus, sans conditions de ressources, engagés bénévolement (ou sous statut service civique) dans une association respectant les principes de laïcité et de neutralité politique, ou dans une collectivité locale.

Déposez votre demande d'aide sur : <https://demarches.adullact.org/commencer/aide-bafa>



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- Hôtel du département : de 8h00 à 17h00
- Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76